

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le 10^{ème} Festival du Film Court Francophone se déroulera à Vaulx-en-Velin du vendredi 15 au Samedi 23 janvier 2010.

ARTICLE 2

Ce Festival est ouvert aux films courts **35mm (prioritaire) et vidéo** (Beta SP ou Dv Cam) réalisés après le **30 septembre 2008**, qu'ils soient documentaires, de fictions, d'animations, d'une durée n'excédant pas 30 mn.

Toute personne prétendant avoir une copie 35mm et n'étant pas en mesure de nous la fournir doit avertir le comité d'organisation avant début novembre.

ARTICLE 3

Espace Francophone

Le Festival accepte les courts métrages des pays de l'espace francophone (en français ou en langue originale sous-titrés en français).

ARTICLE 4

La fiche d'inscription dûment remplie, doit être envoyée impérativement avant le jeudi 15 octobre 2009 au cinéma « les amphis » de Vaulx-en-Velin.

ARTICLE 5

La sélection se déroulera exclusivement sur support **DVD**.

ARTICLE 6

Le DVD du film devra être envoyée avec la fiche d'inscription à :

**Cinéma Les Amphis
Festival du film court
Rue Pierre Cot
69120 Vaulx-en-Velin**

ARTICLE 7

La sélection sera communiquée sur le site du festival en décembre 2009.

Pour les films sélectionnés en 35mm, le Festival devra accuser réception des films sélectionnés cinq jours avant la manifestation, soit le lundi 11 janvier 2010 dernier délai. Pour la vidéo, le Festival devra accuser réception des films sélectionnés pour le vendredi 18 décembre 2009. Les films sélectionnés peuvent être déposés avant le lundi 07 décembre 2009.

à l'Agence du Court Métrage

2 rue Tocqueville– 75017 PARIS - FRANCE.

Pour les pays étrangers CEE et hors CEE, les copies des films doivent être expédiées en admission temporaire **par DHL** à l'adresse du festival.

ARTICLE 8

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film lors du Festival en cas de sélection.

ARTICLE 9

Transport et assurance : les frais de transport pour la sélection sont à la charge du participant. L'envoi de la copie pour les films sélectionnés est à la charge du participant. Le retour des films, admis en sélection, après leur projection est pris en charge par le Festival. Le Festival ne peut accepter que des copies en parfait état de projection : il assure les films durant la manifestation contre toute détérioration accidentelle ou perte.

Expédition :

**Cinéma Les Amphis
Festival du film court
Rue Pierre Cot
69120 Vaulx-en-Velin**

ARTICLE 10

Le jury sera composé de professionnels du cinéma et d'amateurs du court-métrage.

ARTICLE 11

Prix : les prix seront décernés (toutes catégories confondues) aux films primés, en espèces ou matériel, et seront attribués aux réalisateurs. Les décisions du jury seront sans appel.

- ◆ *Grand prix du Festival*
- ◆ *Prix du jury*
- ◆ *Prix à la Francophonie*
- ◆ *Prix jeune public*
- ◆ *Prix enfance*
- ◆ *Coup de cœur du jury*
- ◆ *Prix public*
- ◆ *Prix Jury Jeunes*

ARTICLE 12

Le Comité du Festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale du film. Le comité se réserve le droit d'utiliser les extraits du film pour la bande annonce du festival.

ARTICLE 13

La demande d'inscription en vue de participer au 10^{ème} Festival du Film Court Francophone de vaulx en velin implique l'acceptation des présentes conditions. De plus il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

ARTICLE 14

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

ARTICLE 15

L'inscription au festival se fait via le site le-court.com :
http://www.le-court.com/films_platform